RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02941
Numéro SIREN : 800 289 472
Nom ou dénomination : AVENTY AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2022 sous le numéro de dépôt 72287

**AVENTY AUDIT**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 400 000 euros**
**Siège social : 46 Rue de Provence,**
**Bât. B, 2eme étage,**
**75009 PARIS**
**800 289 472 RCS PARIS**

# DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 26 FEVRIER 2021

**LES SOUSSIGNÉS :**

- La société APY FINANCE SARL, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son gérant,

- La société EXA, Société anonyme représentée aux présentes par son représentant légal,

Détenant ensemble 400 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AVENTY AUDIT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AVENTY AUDIT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,

- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Non-renouvellement et non remplacement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, faisant suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ce jour statuant sur l'exercice clos 2020, décide à l'unanimité, en application de la Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement du Cabinet FREZALS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Xavier BRETHENOUX aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, et constate en conséquence l'échéance desdits mandats.

**DEUXIEME DÉCISION**

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS
Le 26 février 2021

Société APY FINANCE SARL

Société EXA